



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 73694

Texte de la question

M. Georges Frêche attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des enseignants contractuels des écoles d'architecture. Assumant les mêmes fonctions que leurs collègues titulaires, ces personnels ne bénéficient pourtant d'aucune progression de carrière alors qu'ils sont très impliqués dans leur établissement, comme responsables d'atelier ou de département. La question de leur titularisation a fait l'objet de nombreuses études de la part des différents ministères de tutelles qui se sont succédé, mais à ce jour aucune mesure concrète n'a été mise en oeuvre. Il lui demande donc dans quelle mesure la titularisation des enseignants contractuels des écoles d'architecture peut être envisagée, par le biais d'une intégration directe, sans concours, comme cela a été le cas pour d'autres catégories de personnels.

Données clés

Auteur : [M. Georges Frêche](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73694

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1195